



COMMUNE DE VILLAINES SOUS BOIS (95570)

**CONTRIBUTION AU DEBAT PUBLIC RELATIF
AU PROLONGEMENT DE L'AUTOROUTE A16
24 novembre 2007**

Notre village rural, très sensible à la préservation du cadre de vie de ses habitants **s'est clairement positionné**, le 22 février 2005, par la délibération ci-dessous **pour la solution courte de l'époque, soit le tracé B actuel** qui présente les avantages d'avoir l'impact le plus réduit sur les terres agricoles et d'être le plus éloigné de notre commune.

"Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, propose d'adresser la délibération suivante :

Vu la demande du Ministre des transports d'engager une consultation locale sur la base de trois tracés afin de prolonger l'autoroute A16 jusqu'à la Francilienne,

Vu les plans présentés suite à la réunion de concertation avec les élus, en date du 17 décembre 2004,

La Commune de Villaines-sous-Bois,

Déjà très impactée par les nuisances aériennes, estime que la solution courte est celle qui préservera au mieux ses intérêts d'un point de vue visuel et sonore.

Affirme qu'il est, de toutes façons, tout à fait inacceptable que l'autoroute passe à moins d'un kilomètre des premières habitations et ne soit pas encaissée pour limiter au maximum la pollution des gaz d'échappement et les nuisances visuelles et sonores.

Le Conseil municipal tient enfin à attirer l'attention sur sa volonté, exprimée depuis de nombreuses années, de préserver le caractère rural du village et son cadre de vie.

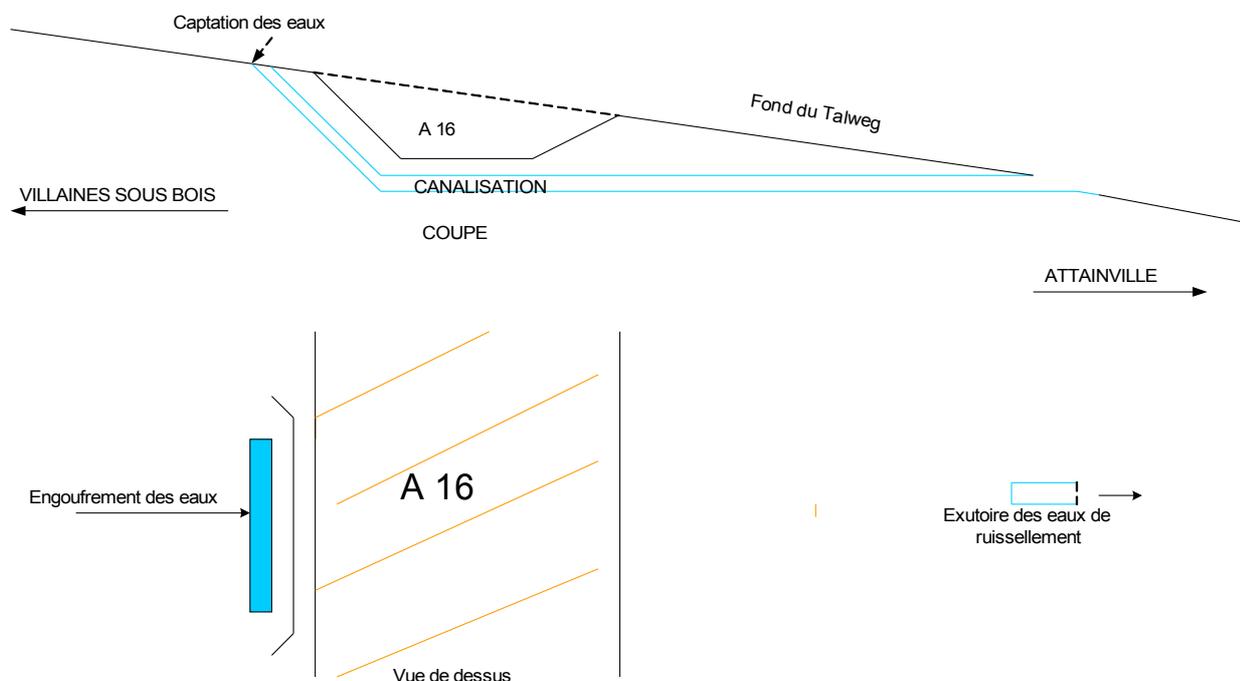
Vote : POUR : à l'unanimité

La délibération sera adressée à Monsieur CHARTIER, Monsieur BARBAROSSA, Président de la Communauté de Communes et aux maires partisans des autres solutions."

Toutefois, si le tracé A devait être le tracé définitif, la commune demande que l'autoroute soit encaissée, passe sous la voie de chemin de fer et la RD 909 et ne revienne au niveau du terrain naturel qu'aux abords de la Francilienne, possibilité déjà évoquée avec Monsieur DEMEILLIERS de la SANEF en fin 2005.

L'argument avancé à l'encontre de cette demande étant que les eaux de ruissellement venant de Villiers le Sec et de Villaines sous Bois, liées à la présence d'un talweg naturel, empêchent l'encaissement de l'autoroute A16 jusqu'au plus près de la Francilienne, la proposition ci-dessous a été faite lors de la précédente enquête publique.

L'idée était d'organiser un système de récupération des eaux de ruissellement en amont de l'autoroute et de les canaliser vers le point bas du talweg en direction d'Attainville (voir croquis ci-dessous). Cette solution permettant d'autre part d'y raccorder les eaux de ruissellement de la voirie autoroutière.



CANALISATION DES EAUX DE RUISSELLEMENT POUR PERMETTRE UN ENCAISSEMENT AU PLUS PRES DE LA FRANCIENNE

En conclusion, notre village qui subit très fortement les nuisances aériennes liées à l'aéroport de Roissy, maintien, pour le prolongement de l'autoroute A16, son choix du tracé B qui est celui qui le préservera de nouvelles nuisances visuelles, sonores ou olfactives.

Nous demandons enfin que dès que le tracé définitif sera choisi, les travaux de réaménagement du rond-point de la Croix Verte soient lancés afin que les importantes nuisances, liées aux embouteillages causés par ce rond-point, cessent le plus tôt possible.